

## Hausse des encours de PEA et de PEA-PME en 2021

	PEA		PEA-PME	
	2020	2021	2020	2021
<b>Composition au 31 décembre</b>				
<b>Encours titres</b> en millions euro	98 899	111 856	1 777	2 328
<b>Montant Dépôts (espèces)</b> en millions euro	15 867	18 733	474	638
<b>Versements (espèces)</b> en millions euro	6 566	5 928	255	392
<b>Retraits (espèces)</b> en millions euro	4 898	5 470	115	152
<b>Encours titres moyen</b> en euro, par plan	15 083	16 867	7 958	9 740
<b>Nombre de plans en fin d'année</b>	6 557 076	6 631 627	223 308	239 021
<i>Dont Nombre de comptes titre</i>	5 030 236	5 102 955	92 742	103 029
<b>Nombre de plans clos au cours d'année</b>	293 215	309 164	10 475	10 630
<i>Dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans</i>	99 385	105 243	6 278	5 571

Source : enquête annuelle sur les PEA et PEA-PME

Les placements en titres gérés dans un compte titre PEA s'élevèrent à 111,9 Mds € en 2021, après 98,9 Mds € en 2020, soit une progression soutenue de 13,1%, grâce à la hausse des cours boursiers. Le solde des versements et des retraits a été en effet faiblement positif (+ 0,5 milliards). L'encours moyen en titres des PEA a crû de près de 12% après une légère baisse en 2020. De leur côté, les encours titres des PEA-PME progressent entre 2020 et 2021 de 31%, avec un encours de 2,3 Mds € à fin 2021, mais leur part dans le total demeure faible (2% des encours titres de PEA). L'encours moyen en titres des PEA-PME est très dynamique, avec +22% après +24%.

Les versements bruts enregistrent une légère décroissance sur les PEA et passent de 6,6 M € à 5,9 M €, a contrario des PEA-PME où l'on observe une progression à + 0,4 M € fin 2021. Les retraits espèces augmentent sensiblement, aussi bien pour les PEA que pour les PEA-PME. Ils concernent majoritairement les plans d'une ancienneté supérieure à 8 ans.

Par ailleurs, les dépôts en espèces des PEA se sont inscrits en hausse de près de 20 %, passant de 15,8 Mds à 17,7 Mds €. De même, les dépôts espèces des PEA-PME ont progressé de 0,4 M à 0,6 M€.



Le nombre total de plans ouverts au 31 décembre pour les PEA et PEA-PME progresse encore cette année (+ 1% de PEA et de + 7% de PEA-PME), pour atteindre 6,7 millions et 16,9 mille unités respectivement. À noter que les clôtures de compte ne concernent qu'une faible proportion du nombre total de plans, avec environ 300 000 (PEA) et 10 000 (PEA-PME) des comptes fermés durant l'exercice, soit un peu moins de 5 % du total. Un tiers de ces fermetures, pour les PEA et la moitié pour les PEA-PME, concernent des plans d'une ancienneté inférieure à 5 ans.

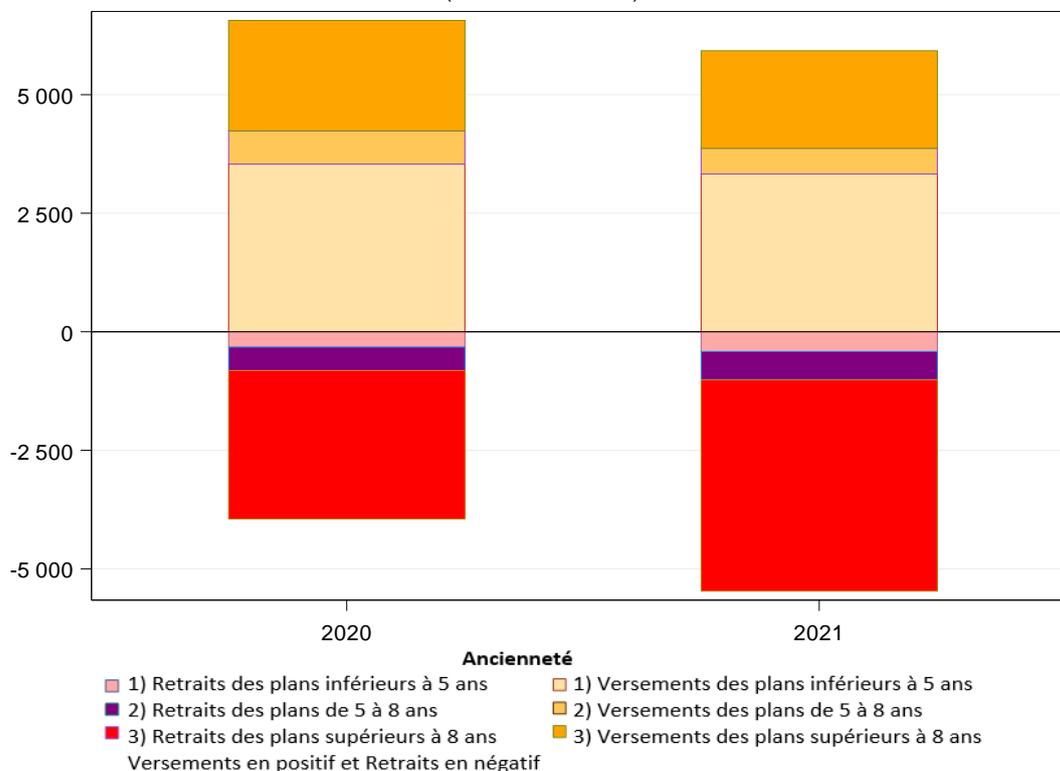
Plus des  $\frac{3}{4}$  des versements espèces cumulés sont inférieurs à 15 000 €. Ils représentent un peu moins de 20% du total des versements. A l'inverse, moins de 5% des PEA reçoivent plus de 112 500€ cumulés. Ils représentent près de 45% de ce même total.

Parmi les placements en titres, la part des actions (cotées et non cotées) reste cette année encore très majoritaire tant pour les PEA que pour les PEA-PME (respectivement 69% et 65% de l'encours total à fin 2021). Elle s'inscrit en hausse en 2021, au détriment des investissements dans les parts d'OPC. La part des actions non cotées est en hausse dans les PEA-PME (de 25 % à 28 %).



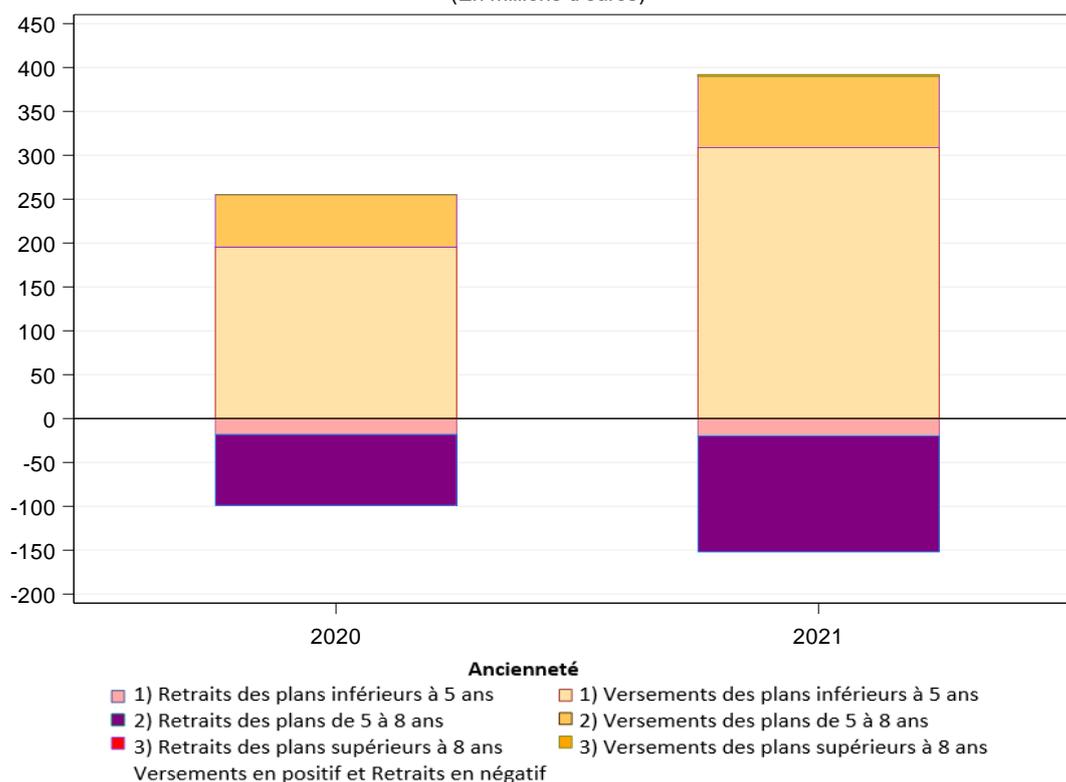
## Versements et retraits espèces des PEA

(En millions d'euros)



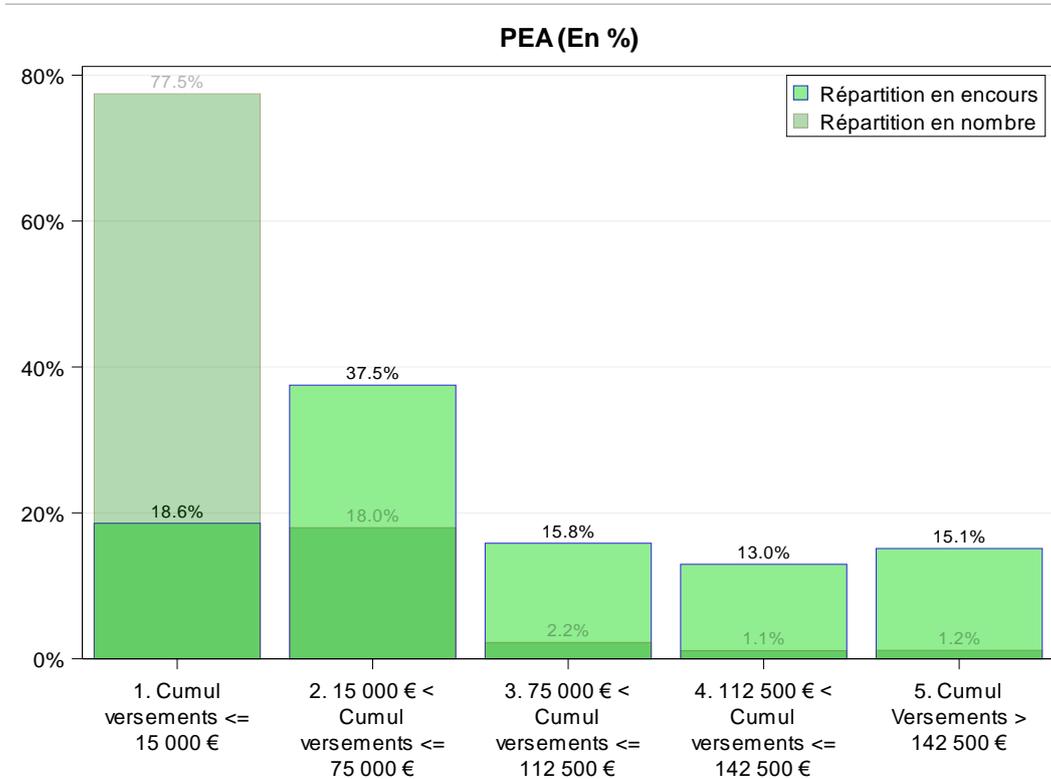
## Versements et retraits espèces des PEA-PME

(En millions d'euros)

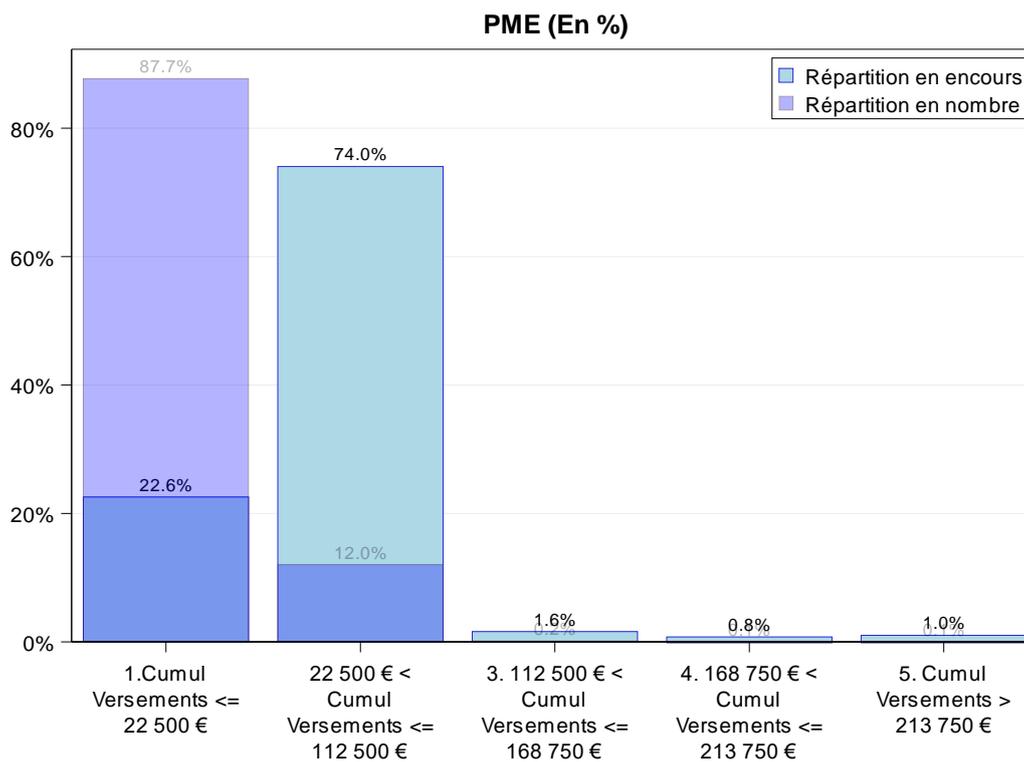




## Ventilation par cumul des versements espèces PEA



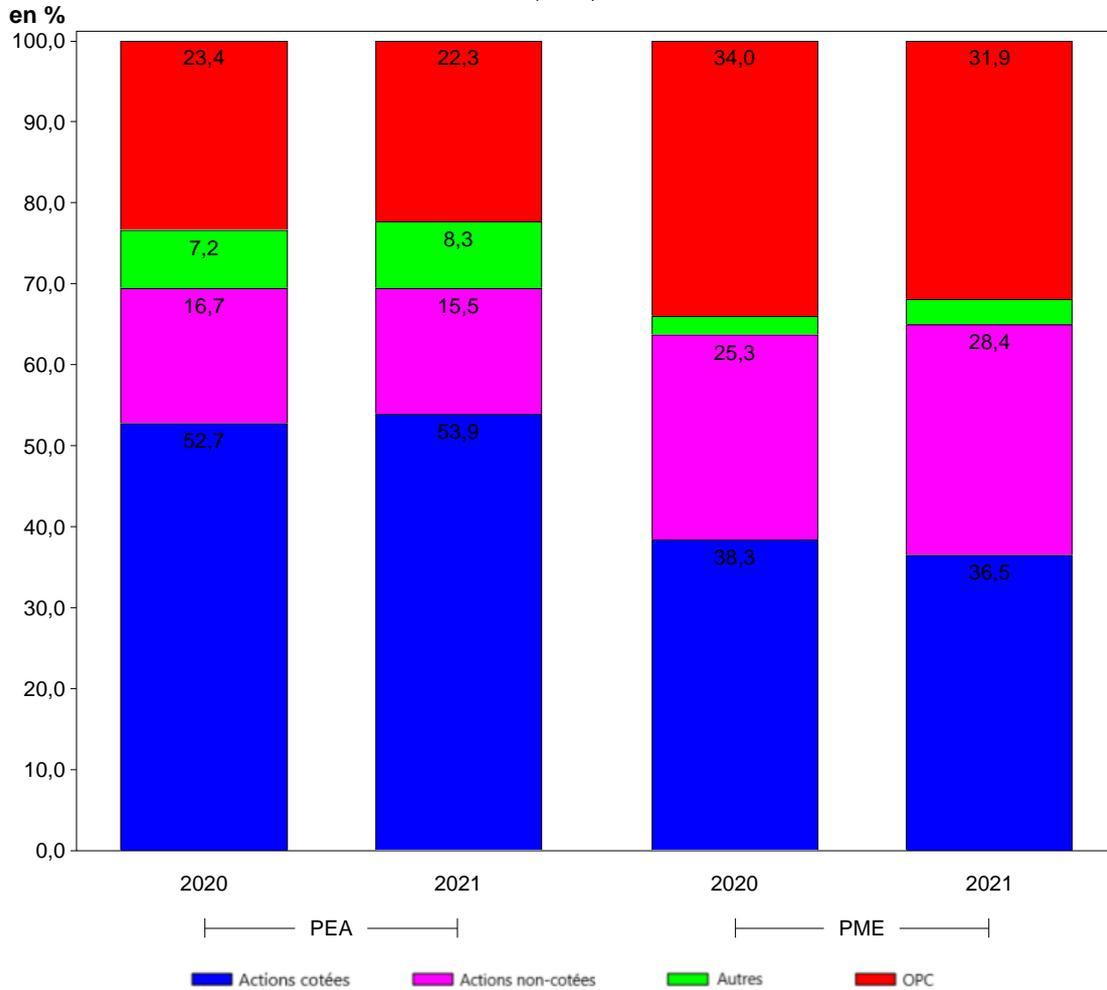
## Ventilation par cumul des versements espèces PEA-PME



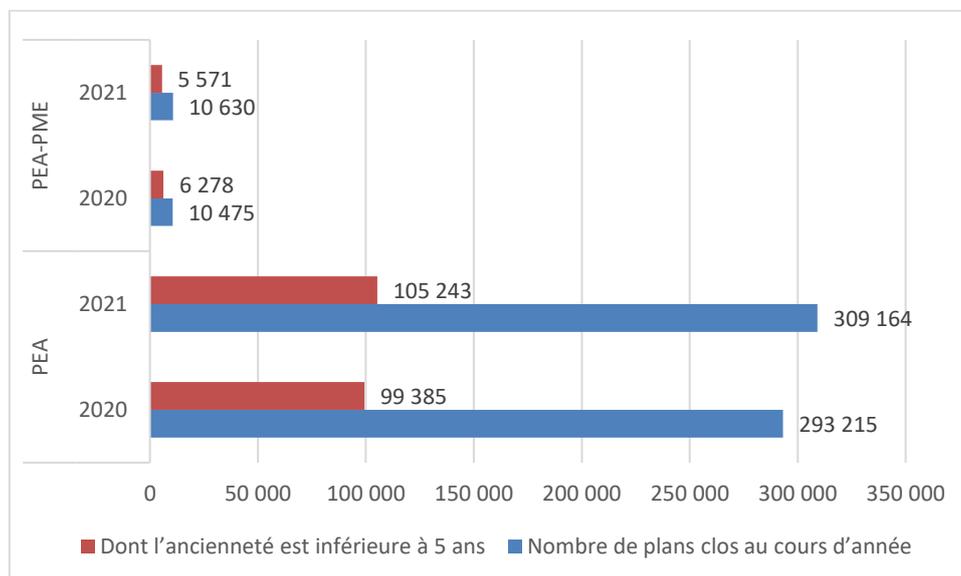


## Encours des comptes titres par nature d'instrument

(En %)



## Nombre de plans clos



## Notes méthodologiques

Au titre de l'article D221-112 du Code Monétaire et financier, « la Banque de France collecte auprès des teneurs de compte-conservateurs, dans le cadre des dispositions de l'article L. 141-7, des informations statistiques relatives aux plans d'épargne en actions, définies par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ces informations sont collectées pour l'année civile précédente avant la fin du mois de février de chaque année. Elles sont communiquées par la Banque de France au ministre chargé de l'économie avant la fin du mois d'avril de la même année. »

Les Plans en Épargne Actions sont composés d'un compte espèce et, le cas échéant, d'un compte titre sur lequel sont enregistrés les titres achetés dans le cadre du plan (article L221-30 du Code monétaire et financier). Dans les données présentées ici, les encours totaux et les encours par nature d'instrument se réfèrent seulement aux comptes titres.

Le plafond est actuellement fixé à 150 000 euros pour les PEA et 225 000 euros pour les PEA-PME.

Les OPC sont des organismes de placement collectif.

Les statistiques sur les PEA et PEA-PME sont établies à partir des résultats d'une enquête annuelle menée par la Banque de France auprès des teneurs de compte-titres.

Les 30 établissements retenus sur l'échantillon représentent 67,6 % des encours PEA gérés par les teneurs de compte-conservateurs français, et 76,1 % des encours PEA-PME.

Les chiffres présentés dans les tableaux de résultat de l'enquête ont été extrapolés pour donner une situation représentative du nombre de comptes gérés et de l'encours détenu par l'ensemble des établissements gestionnaires de plan PEA et PEA-PME à partir des encours totaux et du nombre total de PEA et PEA-PME obtenu par la collecte relative aux statistiques sur les titres en détention de la Banque de France (collecte PROTIDE). En cas d'absence de certaines données, ce qui a été le cas pour le montant des retraits de 8 établissements sur 31, l'extrapolation des données concernées s'est faite uniquement sur la base de la représentativité de l'échantillon ayant répondu.

